



Compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2022

Séance ordinaire

Président de séance : Monsieur MERCIER Philippe, Maire,

Conseillers présents : Mesdames MARCINIAK Ondine, GEORGES Christelle, HERD SMITH Viviane, LOISON Brigitte, MAPELLI-ZEIGER Nadine.

Messieurs KALPALIYEV Kamran et VILLA Adrien

Absente excusée : Madame BESSON PRIEUX Joëlle

Secrétaire de séance : Monsieur VILLA Adrien

Début du conseil municipal à 20h00.

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil

Le compte-rendu du dernier conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour approbation des nouveaux statuts du SMDEGTVO qui devient SDEVO et adhésion aux compétences facultatives (contribution à la transition énergétique et infrastructures de charge) :

Cet établissement est compétent en matière de production, transport et distribution de l'électricité, du gaz et des télécommunications.

Les nouveaux statuts approuvés par la préfecture ainsi que l'adhésion au syndicat pour les compétences facultatives : contribution à la transition énergétique et infrastructure de charge, ont été adoptés à l'unanimité.

3. Transfert du budget du CCAS à la commune au 1^{er} janvier 2023 :

L'objectif est de simplifier la gestion administrative des comptes du CCAS tout en garantissant son autonomie et la confidentialité des demandes étudiées.

La décision du transfert de budget est reportée à une date ultérieure le temps de s'assurer que ce transfert n'équivaudrait pas à une dissolution du CCAS, la loi attribuant un caractère définitif à toute dissolution. Lorsque ce sujet sera de nouveau inscrit, il conviendra également de redéfinir les thèmes relevant de sa compétence.

4. Entretien du village : bilan sur 18 mois :

Un courrier reçu en mairie et plusieurs signalements font état de manquements sur l'entretien de nos espaces verts, principalement autour du terrain de jeux pour enfants et de la pointe en herbe, à l'angle des rues de la Jeunesse et de la rue de la Petite Garenne. Les haies autour de la MDV ont aussi besoin d'un entretien important.

Il a été mis en avant que les techniques de tontes utilisées ne permettent pas de travailler rapidement, ainsi qu'une mise à disposition d'un matériel usé ou inadapté pour certains travaux, comme le fauchage.

5. Projet d'évolution du Clos Saint Hubert :

Deux terrains ne trouvent toujours pas preneurs, les contraintes de construction et l'implantation des maisons rebutant les personnes intéressées.

Tant que ces terrains ne sont pas vendus, le budget du Clos St Hubert ne peut être clôturé. De même, la commune ne peut engager de frais pour clôturer les terrains des résidents tant que l'ensemble des maisons ne sont pas construites.

La société Atelier75, qui a œuvré à la découpe du lotissement a été contactée et se dit prête à aider la mairie à élaborer un nouveau projet qui sera ensuite soumis aux autorités compétentes.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour poursuivre ses démarches auprès du PNR et des divers intervenants afin de pouvoir aboutir et clôturer le budget et le lotissement.

6. Clôtures rue de la Jeunesse :

Il a été proposé aux propriétaires du lotissement du Clos Saint Hubert donnant sur la rue de la Jeunesse la mise en place d'un grillage rigide uniforme pour une harmonie des clôtures.

La différence de prix entre les clôtures en grillage Ursus initialement prévues et le grillage rigide sera supportée par les propriétaires.

Un devis a été validé par le conseil municipal, les travaux devraient commencer rapidement.

7. Élagage le long des voies communales :

La société de transport Transdev a contacté la mairie en sollicitant un élagage de la végétation bordant les itinéraires empruntés par les bus, car cette dernière devenant trop importante empiète sur les voies de circulation.

Des devis vont être demandés auprès d'entreprises.

8. Brocante : délibération pour fixer les montants des prestations servies :

Concernant les prix des prestations à la buvette :

Bière/vin : 3 € ; Soft 2 € ; Thé/café : 1 € ; Frites : 3 € ; Saucisses/merguez : 2 € ; crêpes nature/sucrées : 1,5€ ; crêpes Nutella : 2€ ; caution gobelets : 1€.

Concernant les prix des emplacements :

Pour les Brignancourtois, 5€/ mètre ; pour les extérieurs, 7€/mètre ; pour les professionnels, 10€/mètre.

La brocante se tiendra autour de la place des tilleuls le 11 septembre.

9. Avenants aux baux : grille de vétusté et de remise en état des logements.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'une grille de vétusté et de remise en état concernant le parc immobilier municipal. Cette grille, qui sera jointe aux nouveaux baux, n'a pas d'effet rétroactif.

10. Décision modificative sur le budget du lotissement.

Le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement doit être strictement identique au chapitre 040 en recettes investissement et le chapitre 042 en recettes de fonctionnement doit être strictement identique au chapitre 040 en dépenses investissement.

La modification sera portée sur les lignes budgétaires concernées pour un montant de 200 000€, elle est approuvée à l'unanimité.

11 Questions diverses.

- Concernant les amendes pour déjections canines ; un arrêté sera pris pour permettre la verbalisation des personnes qui ne ramassent pas les déjections de leurs animaux sur la voie publique. Le montant de cette contravention sera décidé ultérieurement.
- Des devis ont été demandés pour la remise en état des deux appartements qui viennent d'être libérés. Concernant l'appartement de la ferme, le devis a été accepté par le conseil municipal.

Concernant l'appartement situé au-dessus de la mairie, le conseil est toujours en attente d'un second devis.

- L'élu d'astreinte aura la charge de sortir les poubelles des bâtiments communaux en l'absence de l'employé municipal.
- La maîtresse d'école va quitter la commune à la fin de l'année scolaire, un bouquet de fleur lui sera offert.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Philippe MERCIER